



Loisirs des PSP

FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'enfant : _____
Prénom _____ Nom _____

Date de naissance : _____ Âge (au début du programme) : _____
J/M/A

Genre : M F Préfère ne pas répondre

Numéro de carte d'assurance maladie : _____

COORDONNÉES DES PARENTS/TUTEURS

Parent/tuteur n° 1

Parent/tuteur n° 2

Nom : _____

Nom : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Lien avec l'enfant : _____

Lien avec l'enfant : _____

AUTORISATION DE LIBÉRATION DE L'ENFANT ET CONTACT D'URGENCE SECONDAIRE (au moins un requis)

Les enfants ne seront PAS légués à une autre personne sans l'autorisation écrite d'un parent/tuteur. Veuillez indiquer TOUTES les personnes autorisées à venir chercher votre enfant en dehors du (des) parent(s)/tuteur(s) ci-dessus.

1. _____ Numéro de téléphone : _____ Lien : _____
2. _____ Numéro de téléphone : _____ Lien : _____
3. _____ Numéro de téléphone : _____ Lien : _____

Y a-t-il actuellement des ordonnances judiciaires, y compris des ordonnances de garde, relatives à la prise en charge de votre enfant dans notre programme ?

OUI NON

Si OUI, veuillez joindre les détails à ce formulaire.

NE PAS LÉGUER Veuillez indiquer les personnes qui, en aucune circonstance, ne sont PAS AUTORISÉES à venir chercher votre enfant.

1. _____ Lien : _____

2. _____ Lien : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX ET DE SANTÉ

Allergies : _____

Votre enfant porte-t-il un EpiPen ? **OUI** **NON**

Nécessite de la médication : **OUI** **NON**

Besoin d'un soutien supplémentaire/soutien à l'inclusion : OUI NON

Si vous répondez OUI à l'une des questions ci-dessus, veuillez vous assurer d'avoir rempli les renseignements supplémentaires relatives au plan de soins, conformément à notre Manuel des parents et à notre site Web.

CAPACITÉS EN NATATION : Veuillez indiquer les capacités de votre enfant en natation :

A large, empty rectangular box with a blue border, intended for a child to draw or write in.

Bon nageur

Doit être âgé de 7 ans et plus

Avoir suivi le cours Natation Junior 4 ou l'équivalent

OU pouvoir nager 25 mètres sans difficulté et nager

25 mètres confortablement et continuellement en eau profonde. pas pouvoir nager 25 mètres sans s'arrêter.

Modéré et non nageur

Tous les enfants de 6 ans et moins

Les enfants âgés de 7 ans et plus qui n'ont PAS suivi le cours de natation pour enfants 4 OU ne

CONSENTEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Veuillez apposer vos initiales dans chaque case

EN CAS D'URGENCE  J'autorise un membre du personnel à effectuer un appel d'ambulance pour mon enfant en cas d'accident ou de maladie. Les Loisirs des PSP ne seront pas responsables des coûts associés à cet appel.

TRANSPORT/SORTIES J'accepte que mon enfant utilise les transports publics, marche et soit transporté par les autobus de la BFC Esquimalt pour participer aux excursions du camp.

APPLICATION CRÈME SOLAIRE/INSECTIFUGE Je consens à ce qu'un membre du personnel aide mon/mes enfant(s) à appliquer de la crème solaire ou de l'insecticide de manière « main sur main », si mon (mes) enfant(s) a (ont) besoin d'aide.

PHOTOS J'accepte que des photos de mon enfant soient prises pendant les programmes et utilisées dans le matériel promotionnel des Loisirs des PSP.

Je **NE CONSENS PAS** à ce que des photos de mon enfant soient prises pendant les programmes et utilisées dans les supports promotionnels des Loisirs des PSP.

J'ai relevé et compris le Manuel des parents des camps des Loisirs des PSP.

Veuillez signer et dater pour confirmer que tous les renseignements sont à jour :

Signature du parent/tuteur : _____ Date : _____

**Signature supplémentaire requise pour la Politique de gestion du comportement*



Code de conduite du participant aux programmes de Loisirs des PSP

Les programmes des Loisirs des PSP jouent un rôle important dans la promotion d'expériences sécuritaires, amusantes et positives pour tous. En tant que département, les PSP s'engagent à garantir à tous les participants, employés et membres un environnement sécuritaire et inclusif où chacun peut participer en toute sécurité et équité. Il incombe aux PSP de veiller à ce que les participants, les parents et les tuteurs comprennent le processus et les procédures visant à offrir un espace sécuritaire et inclusif, exempt de harcèlement et de violence à l'égard des participants au programme et des employés des PSP.

L'objectif du code de conduite du participant est de :

- garantir un environnement positif, sécuritaire et encourageant pour tous. Cela inclut une culture qui favorise la sécurité, le fair-play et des expériences positives pour toutes les parties concernées.
- rappeler à toutes les personnes concernées que les participants sont là pour s'amuser et sont encouragés à participer de manière positive et constructive.
- donner au personnel et aux bénévoles les habiletés de s'assurer que les directives sont clairement définies et de traiter les comportements inappropriés qui suivent.

Afin de garantir que nos programmes et nos espaces sont sécuritaires et inclusifs pour tous, les comportements suivants ne seront tolérés dans aucun programme ou établissement :

- Toute forme d'intimidation
- Les agressions verbales bruyantes (y compris, mais sans s'y limiter, les cris et les hurlements à l'encontre d'autres participants ou du personnel/des bénévoles)
- Langage inapproprié, y compris les jurons
- Les menaces et les tentatives d'intimidation
- Le non-respect délibéré ou répété des instructions et des directives du personnel/des bénévoles
- Lancer des objets de manière délibérée ou agressive
- Comportement agressif (y compris, mais sans s'y limiter, donner des coups de poing, des coups de pied, griffer ou mordre)
- Partir des espaces surveillés sans autorisation

Dans les situations où le code de conduite n'est pas respecté, la politique de gestion du comportement du PSP sera mise en œuvre. Selon la gravité de la situation, certaines étapes peuvent être ignorées. Les participants peuvent être invités à rester chez eux pendant une période ou être exclus du camp pendant la durée du programme.

Il incombe à chacun de créer un environnement sûr dans lequel les enfants et les jeunes peuvent participer collectivement.



Politique de gestion du comportement du participant des Loisirs des PSP

L'attente des PSP est que les participants apprécient le programme et respectent les autres dans toutes les activités. Les PSP adoptent une approche positive pour gérer les comportements, en s'efforçant d'être justes, raisonnables, cohérents et d'assurer la sécurité de tous. Lorsque des problèmes de comportement surviennent, les PSP déploient tous les efforts afin d'aider chaque participant à réussir en mettant en œuvre les mesures suivantes de gestion du comportement ; la première mesure entreprise dépend de la gravité du comportement.

Étape 1 - Conseil : Lorsqu'un incident disciplinaire se produit, le participant sera conseillé et recevra une description du changement de comportement requis. L'employé du programme et le participant discuteront de la situation et trouveront des moyens de rediriger et de résoudre le problème de comportement.

Étape 2 - Temps mort/pause : Si d'autres incidents se produisent, le participant peut être invité à « prendre une pause ». Une « pause » est une période de 5 à 10 minutes pendant laquelle le participant fait une réflexion tranquille sur l'incident. L'employé du programme discutera du comportement attendu, puis invitera le participant à rejoindre le groupe/l'activité.

Étape 3 - Communication avec les parents/tuteurs/responsables : Si une série de situations disciplinaires se produit, les parents/tuteurs/responsables du participant seront contactés.

Étape 4 - Suspension du programme : Un participant qui ignore continuellement les instructions ou qui affiche à tout moment un comportement négatif sera suspendu pendant au moins une journée. Le parent/tuteur/responsable sera contacté et devra venir chercher le participant avant la fin du programme/cours ce jour-là. Les personnes de contact en cas d'urgence seront appelées si les parents/tuteurs/responsables ne peuvent être joints. Un plan d'amélioration du comportement peut être exigé pour que le participant puisse réintégrer le programme/cours.

Étape 5 - Retrait du programme : Si le comportement du participant demeure inacceptable, le parent/tuteur/responsable sera informé et le participant sera exclu du programme et des semaines restantes auxquelles il est inscrit. Le retrait peut inclure une interdiction plus longue d'accéder à l'établissement ou à d'autres programmes. Cette décision doit être prise en consultation avec le dirigeant du programme.

Un comportement extrême entraînera le retrait immédiat du programme.

En aucun cas, le personnel des PSP n'utilisera les techniques de contrôle négatives suivantes :

- a. Violence verbale de quelque nature que ce soit : humiliation, menaces, jurons, harcèlement, cris, sarcasme, discussions sur l'enfant à portée de voix et de mire d'un des participants ;
- b. Discipline sévère de quelque nature que ce soit : fessées, privation de nourriture ou de l'accès aux toilettes, confinement, contention prolongée, punitions physiques ;
- c. Comportement sexuel abusif/inapproprié ; et
- d. Manque de supervision : ignorer délibérément le secteur vulnérable ou laisser le secteur vulnérable sans surveillance.

En tant que parent ou tuteur, j'ai lu le Code de conduite et la Politique de gestion du comportement du participant ci-dessus et les comprends tous les deux.

Nom (lettres majuscules)

Signature

Date